

projet technique et réalité socio-économique : les exploitations de colons sur les terres neuves au Sénégal

M. BENOIT-CATTIN

*Division d'agronomie de l'IRAT
Montpellier*

RÉSUMÉ

Le projet de colonisation des terres-neuves se réfère à un schéma technique qui, non seulement n'est pas satisfaisant en lui-même, mais encore ne correspond pas aux préoccupations socio-économiques des migrants qui donc ne le respectent pas.

L'objet d'un tel projet ne devrait-il pas être non de vouloir faire appliquer des techniques, voire un schéma d'exploitation, mais d'appuyer les migrants lors de la création d'une exploitation répondant à leurs préoccupations et conforme aux objectifs plus généraux du développement agricole ?

ABSTRACT

The project aiming at colonising new lands is based on a technical plan which is not only unsatisfactory in itself, but does not correspond either to the socio-economic preoccupations of the migrants who consequently do not adhere to it.

Should the aim of such a project really be to try and apply techniques or even a plan of farmholding? Would it not be better to try and support the migrants by creating holding which reply to their needs and are also conform to the general targets of agricultural development?

Lorsqu'ils ne s'intéressent pas qu'au seul développement d'une production agricole telle que le coton, les projets de développement agricole reposent souvent sur des schémas d'exploitation agricoles.

Cette tendance est davantage marquée dans les régions supposées vierges et où l'on veut organiser une colonisation agricole.

Dans les régions déjà occupées, les projets, quand ils ne sont pas sectoriels, peuvent faire référence à des modèles objectifs pour des exploitations moyennes.

C'est dans les zones de colonisation que les « développeurs » se sentent les plus libres et croient souvent pouvoir imposer des schémas d'exploitation techniquement satisfaisants.

L'expérience montre tout d'abord que, même du seul point de vue de la conception technique, les schémas proposés ne sont pas très satisfaisants.

De plus, et parce que la création d'une exploitation techniquement rationnelle n'est pas une fin en soi pour les producteurs, les schémas proposés, voire imposés, subissent des altérations plus ou moins fondamentales.

Le projet de colonisation des terres neuves au Sénégal oriental peut permettre d'illustrer ces constatations.

Les éléments ci-dessous proviennent de la contribution de l'auteur au « rapport sur le suivi agro-socio-économique de la campagne 1976-77 du projet Terres Neuves réalisé par l'ISRA (CNRA Bambey, mai 1978).

Antérieurement ce même projet était suivi par l'ORSTOM et on trouvera par ailleurs une communication de P. MILLEVILLE.

L'objet du projet STN peut se résumer en l'installation de 1.000 familles dans une zone peu ou pas mise en valeur, cette opération permettant d'une part de soulager la région d'origine, située dans le vieux bassin arachidier surpeuplé et aux terres épuisées (le Sine) et d'autre part de promouvoir une agriculture intensifiée grâce à la traction bovine et aux techniques associées.

Pour le quatrième plan de développement économique et social (1973-1977), dans le cadre du projet pilote MAKKA, dont a été chargée la société des terres neuves : « l'organisation de la migration et la mise en culture de nouvelles terres doivent permettre une structuration fonctionnelle des exploitations et une application correcte des techniques de production » p. 81.

Le schéma technique de référence est une exploitation agricole ayant une emprise foncière de 10 ha dont l'utilisation théorique a évolué :

dans les études préalables de la recherche agronomique, il était proposé d'attribuer cette superficie à une famille de 6 personnes, correspondant à 3,5 actifs qui pratiqueraient une rotation quadriennale sur 6 ha (avec une sole en coton et une sole en jachère);

au début du projet, 6 ha devaient être cultivés, 2 ha en jachère et 2 ha gardés en réserve;

le suivi du projet ayant montré que les paysans cultivaient souvent plus que les 10 ha qui leur étaient attribués, en 1976 il a été admis que les exploitations cultiveraient 10 ha suivant un assolement où ne figure plus la jachère : arachide 5,5 ha, mil et sorgho 2,5 ha, coton 1 ha, maïs 1 ha, 0,5 ha de céréales pouvant être remplacé par des cultures diverses telles que niébé et manioc. Cet assolement est irréalisable si on respecte les règles d'alternance de cultures... La superficie cultivée est fixée à 4 ha l'année d'installation pour croître ensuite jusqu'à 10.

Le schéma technique repose donc en premier lieu sur une rotation et un assolement mis en œuvre sur une superficie fixée avec parfois référence aux actifs agricoles. Ce schéma prévoit de façon complémentaire l'utilisation de variétés sélectionnées, de fumures idoines, etc. Il prévoit enfin l'utilisation de la traction bovine.

C'est ainsi que chaque colon s'est vu attribuer dès son installation une paire de bœufs, un semoir, une Houe Sine et un multiculteur arara. Cet ensemble ne constitue d'ailleurs pas un tout cohérent et adapté à la superficie à cultiver que ce soit au départ (4 ha) ou à l'objectif (10 ha).

On notera enfin que le schéma technique a laissé de côté tout ce qui concerne les élevages : en effet d'une part des éle-

veurs utilisaient déjà la zone concernée et d'autre part le modèle intensif retenu suppose la traction animale (bovine) et donc non seulement la nourriture des animaux mais également leur reproduction.

Le non respect du schéma technique. Le suivi du projet a en premier lieu mis en évidence que le schéma de référence n'était pas respecté.

La dimension des exploitations, exprimée en hectares cultivés est en moyenne supérieure aux objectifs retenus que ce soit pour les colons de l'année ou pour les colons les plus anciens.

Les assolements sont dominés par l'arachide qui représente 70 % de la superficie cultivée alors que le coton atteint tout juste 3-4 % (un quart à un demi hectare par exploitation). Malgré cela l'arachide n'est pratiquement pas cultivée deux années de suite sur la même parcelle : elle est cultivée, soit sur défriche, soit en alternance avec la jachère (ce qui signifie que la superficie défrichée est supérieure à la superficie cultivée).

Les exploitants ont complété l'équipement reçu notamment par l'acquisition d'un cheval, d'un semoir supplémentaire et d'une charrette.

Le schéma technique n'est pas respecté mais cependant les techniques culturales sont améliorées comme cela apparaît par comparaison avec les exploitations « autochtones » préexistantes dans la zone :

semences et engrais sont fournis par le projet;

un équipement moins insuffisant permet une moins mauvaise exécution des différentes opérations : le calendrier cultural est mieux exécuté ce qui a un effet certain sur les rendements.

En somme, par rapport aux exploitations autochtones, les colons ne mettent pas en œuvre un système d'agriculture différent : un équipement amélioré, des engrais minéraux, et ce, sur des sols de défriche récente donc plus fertiles. Une action de vulgarisation « classique » auprès des autochtones pourrait leur permettre d'atteindre le niveau des colons.

La convergence des systèmes d'agriculture des colons et des autochtones n'est pas fortuite : l'exploitation agricole peut être considérée comme la matérialisation, au niveau de la production, des relations dialectiques entre une société rurale, une formation économique et sociale et l'écosystème dans lequel elle doit vivre.

L'organisation sociale, en relation avec la production agricole, n'est pas différente chez les autochtones et les colons : l'agriculture doit permettre à la fois de répondre aux besoins vivriers et monétaires des producteurs; la responsabilité de la couverture des besoins céréaliers incombe au chef d'exploitation, en fait chef de « foyer », ainsi que les dettes vis-à-vis de l'extérieur (semences, équipement, engrais...); la répartition des revenus monétaires se fait sur la base de l'attribution d'une parcelle de culture (traditionnellement l'arachide).

La croissance prévisible de la famille du chef d'exploitation et donc un besoin en terre croissant, l'incitent à se ménager une emprise foncière importante, etc.

A court terme et probablement à moyen terme, ces règles socio-économiques devraient être considérées comme une donnée pour l'action de développement agricole.

Hors on ne peut que constater une grande méconnaissance de ce qu'est une exploitation agricole, des règles principales qui régissent son fonctionnement, orientent sa dynamique de la part des agents des institutions en charge de développement agricole.

En fait, ce dont ont besoin les agriculteurs, colons ou déjà installés, c'est d'une part de connaître et de pouvoir apprécier les techniques qu'ils pourraient ignorer (cultures nouvelles telles que coton, maïs, techniques telles que le travail du sol; utilisation du matériel, élevage et alimentation des bœufs, etc. et d'autre part d'arriver à en mieux maîtriser la mise en œuvre au sein de leur exploitation que celle-ci existe déjà ou qu'elle soit à créer. Or le problème est difficile car cette mise en œuvre doit être organisée dans l'espace et dans le temps compte tenu d'une série de contraintes plus ou moins spécifiques à chaque exploitation (main-d'œuvre, foncier, finances...).

Les agents du développement œuvrant au niveau des producteurs devraient dépasser leur rôle de vulgarisateurs pour devenir des conseillers de gestion : cette mutation est certainement très exigeante pour le dispositif d'encadrement, mais elle n'est pas utopique et de plus elle est nécessaire.

Il ne faut cependant pas oublier que si la gestion des exploitations agricoles est fondamentale pour le développement agricole, elle doit être en conformité avec la gestion plus globale des ressources naturelles, de l'écosystème et elle implique la gestion correcte des secteurs amont et aval.